

Séance du Conseil communal du lundi 17 juin 2013

La séance publique est ouverte à 20H00 sous la présidence du Bourgmestre Emir Kir.

Présents/Aanwezig :

Emir Kir, Bourgmestre-Président/Burgemeester-Voorzitter;
Mohamed Azzouzi, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Echevins/Schepenen; Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Touria Laaraj, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Döne Daygaran, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Luc Frémal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Conseillers/Raadsleden;
Patrick Neve, Secrétaire communal/Gemeentesecretaris.

Excusés/Verontschuldigd :

Eric Jassin, Nezahat Namli, Echevins/Schepenen;
Anne-Sylvie Mouzon, Derya Bulduk, Conseillers/Raadsleden.

M. le Secrétaire communal donne lecture des décisions prises lors de la séance du Conseil communal du 13 mai 2013,

- Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans observation.

Approbation de l'ordre du jour :

- L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Points inscrits

1. Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 mai 2013.

- Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans observation.

2. « L'afflux probable des chômeurs exclus suite aux politiques d'austérité du Gouvernement Fédéral et positionnement sur la taxe sur la fortune »; demande d'interpellation d'habitants de la commune.

Représentante des habitants de la commune :

Au préalable, craignant de rencontrer une fin de non-recevoir en raison des matières qui nous préoccupent et qui ne sont pas de la compétence communale, nous avons décidé d'y répondre et de l'anticiper. En effet, par ces temps de limitations budgétaires et de transfert d'un public déjà très fragilisé vers les budgets communaux, il nous semble que cette politique touche directement les matières communales ainsi que ses compétences. Elle risque même de grever la politique communale dans son ensemble alors que les marges de manoeuvre sont déjà limitées. Aussi, nous remercions d'avance le Conseil communal pour son attention et ce lien qu'il voudra bien voir dans notre démarche. Les nouvelles mesures du gouvernement papillon et de son aile droite touchent particulièrement les sans-emploi de Belgique. Depuis 2004, déjà, les sans-emploi doivent

régulièrement répondre à des convocations de l'Onem pour prouver qu'ils font suffisamment d'efforts pour chercher un emploi et de réinsérer. Plutôt que de mener à un emploi, cette politique a surtout eu comme conséquence, outre de rendre les demandeurs d'emploi secrétaires de leur propre recherche, accumulant les papiers et les dossiers, d'accroître l'exclusion. Nous avons assisté à une multiplication du nombre des sanctions via le contrôle du comportement de recherche d'emploi par l'Onem. Celui-ci fait que les demandeurs d'emploi belges sont le groupe social le plus contrôlé. Une récente enquête d'Eurostat a démontré qu'ils sont les plus actifs en Europe. Parallèlement, entre 2000 et 2010, le nombre de demandeurs d'emploi en Belgique est resté presque identique malgré les réductions de cotisations et les différents plans d'embauche. D'aucuns veulent nous faire croire que c'est en diminuant les allocations que les 400.000 emplois manquants actuellement seront créés comme par magie. Nous ne sommes pas dupes, avec les mesures de dégressivité accrue, le chef de ménage et sa famille devront parfois vivre avec une allocation 30 % en dessous de la norme européenne de pauvreté. Il s'agit donc d'une mesure de paupérisation massive. Sans parler de l'exclusion de l'allocation d'attente qui a été rebaptisée allocation d'insertion et qui est non seulement limitée dans le temps, mais également plus difficilement accessible. Depuis avril 2012, le stage d'insertion est soumis à l'évaluation du comportement de recherche d'emploi positive de trois entretiens successifs. En outre, une fois l'allocation accordée, les évaluations effectuées tous les 6 mois donnent lieu dès le premier entretien à une sanction de 6 mois au moins sans allocations. Or, le dernier rapport de l'Onem évalue à 47 % le taux d'entretiens négatif au premier rendez-vous en 2012. A cette perspective d'hécatombe sociale, il faut ajouter les exclusions liées à la transmission d'informations d'Actiris vers l'Onem et celles liées aux évaluations durant le stage d'insertion. L'assurance chômage est un pilier essentiel de la sécurité sociale, l'héritage de luttes antérieures. Elle organise la solidarité entre les travailleurs, entre les régions et oblige les employeurs à offrir au moins une rémunération et des conditions de travail minimales. Nous, les signataires de cette interpellation, disons non à ceux qui prétendent que le problème du chômage, c'est le chômeur lui-même. Nous disons non à des mesures qui visent à précariser davantage les demandeurs d'emploi et à les transférer vers l'aide sociale des CPAS afin de modifier artificiellement les chiffres du chômage. Nous disons non à ces atteintes aux droits de chômeurs, qui parallèlement précarisent l'ensemble des travailleurs par la pression exercée sur eux dans le cadre d'un marché de l'emploi exacerbé. Bien que les demandes soient admissibles en fonction du statut familial du demandeur, elles engendrent incontestablement un coût et une charge de travail supplémentaires pour les CPAS. Compte tenu de ce qui précède, nous interpellons le Conseil communal afin d'avoir des réponses à 3 questions :

1. Quels sont les chiffres pour ce qui concerne le nombre de personnes qui arrivent au CPAS avec une demande sociale suite à une sanction ou à une exclusion Onem ? En effet, tant que nous ne pouvons pas en mesurer l'ampleur, nous ne pouvons pas l'appréhender ni mener une politique digne de ce nom et efficace en matière d'emploi, de lutte contre la pauvreté...
2. Comment le CPAS fait-il et va-t-il faire face à l'afflux des personnes qui viennent chaque jour et qui risquent d'arriver en masse en janvier 2015 ? Et ce, surtout dans le contexte où les moyens communaux sont encore plus limités.
3. Ce n'est un secret pour personne : la Belgique est un paradis fiscal pour une certaine catégorie de la population ainsi que pour les multinationales. Aussi, demandons-nous au Conseil communal de prendre clairement position contre la politique d'austérité que notre gouvernement semble considérer comme seule réponse à la crise et de soutenir sans ambiguïté la taxe sur les fortunes dépassant 1.000.000 d'euros, comme première mesure de justice fiscale. Cette taxe est soutenue par une majorité de la population. Nous attendons donc du Conseil communal qu'il joue son rôle de relais démocratique et interpelle à son tour les responsables politiques compétents en la matière. D'avance, nous vous remercions pour la bonne suite que vous donnerez à la présente et nous vous remercions pour votre attention.

Mme Genot :

Cette interpellation nous concerne vraiment. J'ai eu l'occasion de vérifier en septembre dernier que

selon les estimations qui avaient été faites sur base du nombre de chômeurs exclus en moyenne ces dernières années et sur base du nombre de chômeurs qui allaient être exclus, le nombre de bénéficiaires des CPAS allait doubler. Il s'agit en effet d'un enjeu d'ampleur pour les communes. Et dans une commune comme Saint-Josse où 10 % de la population dépend déjà du CPAS, c'est pour nous, vraiment une source d'inquiétude. De la même manière, ce week-end on était en train de discuter avec des gens et leur souci majeur, c'est le logement. C'est lié aux revenus. Et donc, fatalement la dégressivité des allocations de chômage et le prix des loyers à Saint-Josse font que cette mesure est encore plus cruelle qu'ailleurs. Et donc, notre population y est confrontée de manière encore plus agressive. Ce que l'on appelle si joliment l'activation du comportement de recherche active, est dans les faits et très clairement une lutte contre les chômeurs, via un contrôle, dont sont victimes ceux qui sont les moins rusés, parce que toutes les études démontrent que ce ne sont pas les grands fraudeurs qui tombent, mais les citoyens les moins rusés qui se rendent un peu naïvement au contrôle sans avoir toutes les lettres qu'il faut, et qu'ils vont se faire exclure. Il y en a énormément dans les rues de Saint-Josse. On a une difficulté supplémentaire ici par rapport à l'attitude du CPAS et je suis désolée d'en parler alors que Mme Mouzon est absente, mais, selon plusieurs réponses des ministres d'intégration en la matière, quelqu'un exclu du chômage a totalement droit au CPAS. Or, à Saint-Josse, la pratique actuelle est de dire si vous ne faites pas un recours contre l'Onem, contre sa décision d'exclusion, vous n'avez pas droit au CPAS. C'est tout à fait illégal comme pratique. Il suffit d'aller au tribunal du travail pour l'adresser, mais c'est certain, la majorité des personnes n'entamera pas cette démarche et ces gens s'éparpillent dans la nature sans aucune allégation et donc, on a des gens qui dépendent entièrement de la solidarité familiale ou qui dépendent du travail au noir ou autre, avec toute l'exploitation qui en découle. Donc, je pense que c'est vraiment important qu'à Saint-Josse on se dise que les gens exclus ont droit au CPAS et que le fait de ne pas faire un recours contre l'Onem ne peut pas être une condition pour exclure les gens du CPAS. Ce que j'espère, c'est qu'à l'issue de cette interpellation citoyenne, on puisse dans le futur, adopté une motion du Conseil communal de Saint-Josse qui stipule que dans les communes populaires comme la nôtre, ces mesures ont vraiment des conséquences dramatiques.

M. Balsat :

Effectivement, en région bruxelloise, il a été recensé 1176 exclusions. Je passe du coq à l'âne, mais on s'aperçoit que dans le budget 2013, la dotation pour le CPAS passe à 11.030.000 €, soit une augmentation de 25 %. En même temps, la dotation pour la zone de police a augmenté de plus de 10 %. Je pense que là aussi, il y a matière à réflexion.

Je voudrais simplement dire ceci aux autorités communales que pour une commune paupérisée comme la nôtre, on va arriver à un moment donné où les gens vont s'auto-exclure de l'Onem parce que les allocations vont tellement diminuées que le chercheur d'emploi va se dire qu'il vaut mieux être au CPAS qu'être au chômage, car il y a plus d'avantages.

M. le Président :

Je voudrais apporter quelques éléments de réponse. Tout d'abord, la question concerne d'avantage le fédéral et le Conseil du CPAS, mais s'agissant d'une question évidemment importante pour nos concitoyens, nous avons souhaité l'inscrire à l'ordre du jour de ce Conseil communal. En effet, tout comme vous, nous avons la même préoccupation quant à la situation que vous avez décrite et nous sommes tout aussi engagés que vous par rapport à l'idée de trouver des solutions durables pour ne pas laisser ces personnes au bord du chemin. La commune de Saint-Josse est, comme on le sait, avec une population qui est parmi les plus pauvres du royaume avec un taux de chômage qui est réellement important, dont beaucoup de jeunes. On estime le nombre de personnes qui demanderait le revenu du CPAS en remplacement de l'allocation du chômage à plusieurs dizaines de milliers de personnes sur le territoire de la région bruxelloise. Ce chiffre est donc très important et demande une intervention toute particulière. Au moment où je vous parle, les discussions sont en cours au niveau fédéral sur le plan budgétaire, afin de trouver un accord sur le montant destiné à couvrir ce transfert de charge. Les premières estimations de ce montant vont du simple au triple. On parle

d'un montant qui varie entre 12 et 28 millions d'euros uniquement pour ce qui concerne les mesures de dégressivité et de prolongation d'un stage d'attente. Il apparaît, en réalité, que les montants ne pourront être affirmés que sur base des données réelles et des bénéficiaires supplémentaires enregistrés par les CPAS en RIS et l'équivalent d'une aide complémentaire. Par ailleurs, comme l'indique l'accord du gouvernement fédéral, le fait que ce transfert de charge vers le CPAS devait impérativement être pris en charge et être couvert par les moyens. A ce titre, je vous rappelle ici que, tout comme vous, nous souhaitons évidemment nous battre afin de concrétiser cette disposition et faire en sorte que ce transfert de charge vers le CPAS soit financé entièrement par le fédéral afin d'éviter une charge supplémentaire pour les finances communales. Concrètement, au niveau de la commune et avec le CPAS que pouvons-nous faire ? Je renvoie évidemment à des réponses plus en avant au niveau du CPAS puisque le débat peut aussi avoir lieu au niveau du Conseil du CPAS. Je voudrais également vous dire que la commune souhaite dans le cadre des budgets qu'elle a approuvés et qu'elle continuera à approuver soutenir davantage son CPAS. M. Balsat nous avait cité des chiffres. Permettez-moi de les redresser quelque peu. Vous avez parlé d'un montant de plus de 11.000.000 d'euros de dotation en 2013 pour le CPAS, c'est vrai, il s'agit du bon montant. En 2012, il était de 10.384.000 euros. Le montant de la zone de police en 2012 était de 10.900.000 euros. En 2013, il est de 11.600.000 euros, donc il y a une augmentation de 700.000 euros et à peu près une même augmentation de 700.000 euros pour le CPAS. Les chiffres sont consultables. Par contre, dans le cadre du plan de gestion que nous allons fournir à la Région qui est notre tutelle, nous avons décidé dans le manteau budgétaire de continuer à augmenter de 7 % la dotation vers le CPAS en 2014 et en 2015. Pour la zone de police, nous avons prévu 2 % en 2014 et 2 % en 2015. Par cette décision politique, la majorité souhaite d'abord et avant tout une aide et un accompagnement social à ceux qui en auront le plus besoin. Nous ne comptons pas nous arrêter. La commune souhaite soutenir le CPAS en créant une antenne de CPAS dans le quartier nord. Il s'agit d'un projet fait pour nous, qui devra apporter une aide concrète dans le quartier nord, quartier qui a besoin d'une reprise en main. De la même manière, la commune à son niveau souhaite créer un service de guidance budgétaire. Cela fait partie de notre déclaration de politique de législature 2012-2018. Nous savons que la population de Saint-Josse est tombée dans la crise économique et financière et la commune reste la commune avec le plus bas revenu par habitant. Et donc, il y a de plus en plus de situations qui nécessitent que l'on s'y arrête. Dans ce cadre, nous allons dire à tout citoyen qui en éprouve le besoin et en fait la démarche, la possibilité de pouvoir bénéficier d'un encadrement global individuel et collectif de guidance budgétaire. Nous avons l'ambition de créer un service de guidance budgétaire qui sera organisé par l'asbl La Maison de la Famille, qui est notre partenaire. Les objectifs sont donc d'encadrer les personnes endettées tout au long de leur démarche globale d'amélioration de la situation budgétaire en vue de parvenir à un équilibre financier, de les orienter éventuellement vers un service de médiation de dettes, de leur fournir un accompagnement individuel leur permettant de parvenir à une maîtrise rationnelle de leur budget où encore de proposer un accompagnement collectif. Malgré la situation budgétaire limitée, nous poursuivrons aussi tout le travail d'insertion professionnelle à partir du CPAS. La commune fait appel, cette année encore, au CPAS qui regarde les profils intéressants afin de mettre des demandeurs d'aide sociale au travail. L'intérêt est de leur donner une première expérience dans le domaine du travail. Concrètement, la commune encadre ces travailleurs et envoie un compte-rendu mensuel de présences au CPAS. Nous sommes arrivés à ce jour à plus de 78 travailleurs et nous allons poursuivre ce travail, car je pense que la commune peut offrir un projet de vie, un projet d'insertion socio-professionnel à ces personnes. C'est souvent, et tout le monde le reconnaît, des personnes très méritantes et qui après, accomplissent une très belle carrière au sein de l'administration communale. En ce qui concerne la cotisation spéciale de 4 % qui cible les plus fortunés qui est inscrite dans l'accord du gouvernement fédéral, introduit donc plus de justice sociale et rétablit davantage l'équilibre entre la fiscalité sur les revenus du travail et celle sur les produits financiers. Cette majoration de 4 % pour certains revenus mobiliers dépassant 20.000 euros par an, je pense qu'il faut effectivement soutenir cette cotisation. Techniquement, d'après les informations que j'ai pu glaner, d'autres manières de procéder ont été envisagées et, l'une d'entre elles, implique le transfert

automatique de toutes les données financières du contribuable vers un service du SPF Finances, même si l'option du non-transfert a été choisie, les fortunes disposant de certains revenus de capital ont en plus l'obligation de déclarer ces revenus via leur déclaration d'impôt. Ce dispositif est plus transparent, mais semble pourtant poser problème au ministre des Finances. En conclusion, je tiens à rappeler que cette mesure est dans l'accord et il n'est pas question de remettre en cause cette cotisation qui touche les gros patrimoines financiers. Nous soutenons bien évidemment cette fiscalité plus juste, qui s'oriente vers plus de fiscalité sur le capital et l'allègement de la fiscalité sur le travail. J'espère au nom du Conseil communal avoir pu répondre à un certain nombre de vos préoccupations. Je vous remercie encore pour cette interpellation citoyenne. Toutefois, je vous renvoie vers le CPAS afin d'obtenir plus d'éléments de réponse.

Je vous propose à présent à passer au point suivant du Conseil communal.

3. A) Politique des Grandes Villes; rapport final 2009-2012 et justification des dépenses 2012; information.

M. Roekens :

Je constate que le budget 2012 est de 789.000 euros alors que le montant des dépenses justifiées est inférieur. On constate que des projets n'ont pas été réalisés avec les subsides la PGV. Pouvez-vous nous rassurer sur le fait que ces projets vont voir le jour ?

M. Mouhssin :

Je souhaiterais avoir des précisions sur le rapport en lui-même. En effet, il apparaît une diminution de fréquentation du parc Saint-François, qui est passé de 2009 à 2012, malgré le boum démographique, de 18.964 à 16.499 personnes. On constate le même problème à l'angle Limite/Moulin, quartier très densément peuplé, un passage de 5.364 personnes en 2009 à 2.159 personnes en 2012, soit une chute de presque 62 %. Ensuite, on a le jardin Nogueira qui a été aménagé dans le cadre de la PGV, et là, pas de chiffre. Il fait partie des 7 espaces gérés dans le cadre de la PGV, dont le projet est qu'il soit ouvert 7/7 jours et qu'il y ait des gardiens de parcs. Là, pas de chiffre, et apparemment il n'est pas utilisé depuis un certain nombre d'années. Il y a également le volet 137-139 rue du Moulin où il y a eu des investissements importants et qui ne rencontre pas les objectifs qu'on pourrait attendre de ces 2 bâtiments. Avez-vous l'intention de déplacer les gens qui occupent ces locaux où vont-ils devoir encore les occupé, alors que le 137 est dans un état catastrophique et qu'au 139 l'utilisation est extrêmement difficile pour les travailleurs qui l'occupent. Je souhaitais également souligner une problématique concernant les troubles de la tranquillité. Je trouve que le rapport est extrêmement intéressant et si effectivement on constate qu'il y a des améliorations dans un certain nombre de domaines, il faut quand même souligner le problème de la violence entre jeunes, qui globalement augmente de 9,6 %. Il s'agit de la tranche des 12-16 ans qui demande plus d'attention que les autres. Les troubles de la tranquillité publique affichent une augmentation de 43 %. Donc, à partir du moment où on met les moyens pour avoir des gardiens de parc, je pense qu'on doit arriver à un équilibre, mais c'est surtout l'augmentation en 3 ans qui m'inquiète. Il y a aussi la présence des 2 roues, alors que le règlement l'interdit, qui a augmenté de 38 %. Il s'agit là d'un indicateur d'un réel besoin. Dès lors, comment expliquez-vous l'augmentation de la violence entre jeunes dans nos parcs publics ? Pouvez-vous expliquer l'explosion des troubles de la tranquillité ? Enfin, par rapport aux 2 roues, qu'envisagez-vous de mettre en place ?

M. Clerckx :

Le taux d'utilisation des subsides de ces deux dernières années est assez bas, de l'ordre de 80 à 85 %. La commune a donc perdu des subsides. J'espère que cela va s'améliorer surtout, comme l'a dit mon collègue M. Roekens, ce sont tous des investissements importants qui n'ont pas été finalisés et

qui devront, peut-être, l'être sur fonds propre. Vu la situation du budget communal, soyons donc très attentifs à l'utilisation des subsides potentiels.

M. le Président :

En effet, lorsque l'on planifie des travaux, on espère utiliser 100 % des subsides. Il faut regarder d'un peu plus près les dossiers pour voir ce qui a manqué, ce qui a conduit à la non-utilisation du subside. Quand vous dites 80 à 85 % c'est peut-être par rapport à d'autres subsides qui sont utilisés dans d'autres départements, car cela me paraît très important, même si certains dossiers n'ont pas pu avancer. Le dossier du parc situé rue Potagère est repris à présent dans sa globalité dans le cadre du contrat de quartier durable Liedekerke. Donc, il est difficile de vous répondre par rapport au pourcentage ou la méthode de travail.

M. Mouhssin :

Il y a plusieurs échevins qui travaillent sur ces dossiers. Lorsque, sur base du dossier, je soulignais la problématique de l'augmentation de la violence de 10 %, je supposais que l'échevin en charge de la jeunesse allait rebondir et m'expliquer effectivement qu'elle était le problème. Mais, je vais faire preuve de patience et si on peut me répondre aux différentes questions que j'aie posées par écrit, je lirai avec plaisir les réponses.

M. le Président :

J'ai tenté de répondre à toutes les questions, mais vous me dites qu'il y a une augmentation...

M. Mouhssin :

Je ne le dis pas, mais je l'ai lu dans le rapport qu'il y a une augmentation.

M. le Président :

Je n'ai pas dit autre chose, je vous dis simplement que je n'ai pas ce sentiment-là, parce que vous avez tout comme moi, pu comme moi fréquenter les espaces publics ces dernières semaines et je trouve qu'il y a une très belle convivialité, tout se passe bien. Donc, je vais interroger les services et on vous répondra.

- Prise d'acte.

4. A) Règlement-redevance pour la délivrance de documents administratifs; retrait de la délibération du 13 mai 2013 et modification.

M. le Président :

Il n'y a rien de différent par rapport à la décision prise le 13 mai 2013. Il s'agit simplement d'un réajustement technique. Il n'y a rien de nouveau.

- Le point est adopté.

5. A) Projet de plan régional de stationnement; avis de la commune.

M. le Président :

Nous regrettons de n'avoir pu proposer au Conseil le plan avant la date butoir du mois de mai. Il s'agit d'un plan ambitieux de la région bruxelloise visant à mieux coordonner la politique de stationnement sur tout le territoire et l'occasion a été donnée à la commune, évidemment à ce stade-ci, de remettre un avis. Il va de soit que s'il devait y avoir des remarques, nous les joindrions à l'avis du Collège. Ce plan de stationnement régional a été approuvé au niveau de la Région et un plan local de stationnement devra être approuvé par la commune, qui devra être mis en vigueur à

partir du 1er janvier 2015. Nous avons, d'ores et déjà, fait part d'un certain nombre de remarques. Le Collège estime qu'avant de diminuer l'usage de la voiture et du nombre de places de stationnement, la priorité doit être d'une part le renforcement des transports en commun qui desservent tous les quartiers de la ville, de renforcer les fréquences, ainsi que la multiplication des parkings de dissuasion aux accès de la région bruxelloise. Une première remarque a été faite par rapport au nombre de places. Il faut savoir que dans le texte il est prévu que le nombre de places de stationnement accessible aux voitures sur voirie au sein d'une commune ne peut pas augmenter, mais ne peut que diminuer. Les plans d'action communaux préciseront qu'ils participeront à l'objectif régional de réduction de places de stationnement sur voirie tel que prévu et d'accompagner l'offre voirie sans en même temps augmenter une compensation. Une augmentation du nombre de places dans les parkings de transit doit contribuer à atteindre cet objectif. En 2004, Saint-Josse comptait 3.934 places de parking. Toutes ont été règlementées, une partie a été supprimée suite à la sécurisation des voiries et suite à l'installation de stations Villo. Malgré le faible taux de motorisation, il y a une saturation des espaces de stationnement en voirie, et donc, le Collège décide que le plan doit tenir compte de l'explosion démographique et de l'augmentation potentielle du taux de motorisation. D'une part, afin de réaliser les compensations aux voiries dans les parkings de bureau, il souhaite connaître les moyens financiers envisagés par la Région pour réaliser les installations nécessaires, notamment à partir de contrôle d'accès de sécurité. D'autre part, le Collège insiste pour qu'une cohérence soit étudiée avec le Cobrace qui prévoit d'utiliser le nombre d'emplacements de parking de bureaux dans la région bruxelloise via les permis d'environnement tenant compte des zones d'accessibilité. La deuxième remarque vise les tarifs des zones rouges qui concernent les zones commerciales. Le plan régional prévoit qu'il soit limité à une durée de deux heures. Des cartes de dérogation ne sont pas valables dans les zones rouges. Le premier quart d'heure est gratuit, le deuxième quart d'heure est de 50 centimes, de manière à ce que la première heure soit de 2 euros et la deuxième heure à 5 euros. Le Collège estime que le tarif de 2 euros est trop élevé. En ce qui concerne les quartiers commerciaux avec un horeca, le Collège propose un tarif de 75 centimes pour la première heure et 3,75 euros pour la deuxième heure. Dans le cadre de ce plan régional de stationnement, un monitoring de quartiers a été réalisé à l'initiative de M. Picqué, développant un découpage territorial. Les quartiers bruns seraient valables pour les secteurs de résidence et les secteurs limitrophes de façon à ce que les cartes de riverains aient, en principe, une validité limitée à 150 hectares maximum. Dans ce cadre, la composition de la Région, c'est de diviser la commune en 5 quartiers, à cheval tantôt sur la ville de Bruxelles, tantôt sur la commune de Schaerbeek. L'avantage est de ne pas tenir compte des limites communales, mais aura un effet pervers dans les quartiers très denses, à la fois commerçants et à la fois résidentiels. Les riverains d'un quartier commerçant, par exemple chaussée de Haecht, ne seront plus prioritaires par rapport aux habitants des mêmes quartiers. De plus, un équilibre sera à trouver entre les communes limitrophes au niveau de la gestion du nombre d'emplacements, en fonction notamment des aménagements de voiries, des parkings en voiries, du nombre de cartes de stationnement ainsi qu'au niveau du contrôle ou du mode de paiement. En gros, la Région souhaiterait que l'on crée des bassins. Donc l'on aurait un bassin qui partirait du quartier nord jusqu'à la place Liedts, un autre qui partirait de la rue Royale/rue du Méridien jusqu'à l'avenue Rogier, etc. Le Collège propose de conserver les limites communales et de poursuivre dans ce que l'on appelle au cours de ces 6 dernières années l'établissement de zones de tolérances avec les communes limitrophes. Des contacts ont été pris avec la commune de Schaerbeek qui est également favorable à cette idée, c'est en tout cas ce qui m'a été dit oralement. Troisième type de remarque, concerne les cartes de prestataires de soins d'urgence. Le Collège estime que la santé des personnes âgées ou déficientes est prioritaire et que la garantie des soins à domicile est à préserver. Cette carte doit être gratuite, valable sur toute la région y compris dans les zones rouges, et ce, durant la durée totale de l'intervention. La carte ne peut être octroyée qu'aux prestataires de soins urgents ayant une attestation de soins urgents octroyée par l'INAMI. En ce qui concerne les cartes de stationnement pour les autres usagés, le Collège apporte une attention toute particulière au personnel enseignant et des crèches, pour qui la redevance annuelle s'élève à 130,00 €. Le Collège estime que vu la

difficulté au recrutement dans les quartiers sensibles et vu, parfois, le matériel pédagogique à transporter, le recours à la voiture s'avère nécessaire. Le Collège propose de revoir le montant de cette carte à 75,00 €/an. Enfin, concernant les cartes de stationnement pour les indépendants, le texte prévoit un montant annuel de 150,00 € pour les 5 premières cartes, 250,00 € de la 6e à la 20e carte, 500,00 € de la 21e à la 30e et ensuite, 600,00 € par carte supplémentaire. Ici, le Collège décide que pour les entreprises disposant d'un parking hors voirie, les cartes qui seraient attribuées au-delà des 5 premières places ne le soient qu'à la condition expresse d'avoir conclu avec la commune une convention.

Mme Genot :

On le voit à Saint-Josse, comme ailleurs en région bruxelloise, le stationnement est une question importante. Le réaménagement de l'espace public est essentiel afin de permettre au transport en commun d'avoir de la place pour avancer suffisamment vite pour que les gens ne soient pas tentés de prendre leur voiture. Le fait d'harmoniser les règles entre les communes est intéressant. On considère que l'on doit avoir le nombre de places suffisant par rapport aux riverains, mais créer des places supplémentaires crée fatalement un effet d'appel de voitures qui viennent de l'extérieur, et donc, il faut vraiment réfléchir à cela avec parcimonie. En effet, il y a peu de raison de devoir acheter de voitures supplémentaires particulièrement dans une commune comme Saint-Josse qui est bien desservi en terme de transports en commun. Donc, pour nous la priorité doit être donnée aux habitants riverains, viennent ensuite les clients qui doivent au maximum venir en transport en commun et puis les utilisateurs professionnels dans un 3è temps. Je pense aussi qu'il faut souligner qu'en plus de l'augmentation démographique, il y a l'augmentation de la proportion de ménage où il faudra une voiture et donc je pense qu'il est important de tenir compte de cela. L'espace public est devenu un bien rare et donc à l'heure actuelle, malgré les parkings privés, que ce soit des parkings accessibles au public ou des parkings privés d'entreprises, la place dévolue à la voiture dans l'espace public est importante et l'objectif doit être de pouvoir, peu à peu, dégager de la place pour d'autres objectifs. Tout à l'heure on va avoir l'occasion de débattre avec ma collègue des espaces nécessaires pour pouvoir parquer les vélos, pour le système Cambio, etc. Si l'on veut qu'il y ait moins de gens qui prennent leur voiture, il faut leur donner la possibilité d'utiliser d'autres modes de déplacement, les sécuriser pour qu'ils soient à l'aise dans l'espace public.

Pour nous, ce plan de politique régional est un outil utile, même s'il ne correspond pas totalement à ce que l'on aurait souhaité. Je pense que dans une commune comme Saint-Josse, il peut y avoir des conséquences financières. Et donc, j'aimerais bien connaître l'estimation que vous avez faite en termes de conséquences financières. On a, il y a quelques mois, débattu du budget et on sait que la situation de la commune est difficile. Donc, vous avez budgétisé une augmentation en la matière avec le plan de stationnement, tel que proposé, dont le prix reste en dessous, à part les zones rouges, de ce qui est pratiqué ailleurs. Donc, ça va être moins de rentrées pour la commune. On voudrait donc savoir quelle estimation vous avez faite en la matière ? Par exemple, les cartes de riverains pour les ménages, la 1re est à 5,00 €, la 2e à 50,00 €. Pour nous, ces tarifs sont un peu légers et donc par rapport à la commune de Saint-Josse, la perte est importante. Comment allez-vous la compenser ? On regrette également que l'obtention d'une d'une 2e, voire d'une 3e carte de riverain dans un même ménage, soit aussi facile. C'est vrai que dans certains cas, il y a des besoins comme travailler avec des horaires particuliers, mais ce n'est pas toujours le cas. Par rapport aux prestataires de soins à domicile, nous voudrions qu'ils soient traités comme des soins médicaux urgents. C'est clair que quand on vient changer un pansement, faire la toilette à une personne âgée, ce n'est pas urgent, mais c'est important pour ces personnes qui réalisent ces tâches et qui ont bien souvent une trousse ou autre, de le faire sans difficulté s'ils ne peuvent le faire en transport en commun. Par rapport aux entreprises, je pense qu'il faut vraiment faire la différence en fonction de la localisation et des horaires de travail. Si vous travaillez dans une tour et prenez le métro à Saint-Josse, c'est assez facile de venir. Si vous commencez à 4h00 du matin, c'est clair que là les transports en commun ne sont pas adaptés.

M. Mouhssin :

J'ai quelques remarques par rapport aux propositions concrètes. Premièrement, il est fait état de diminuer l'usage de la voiture et le nombre de places de stationnement, mais aussi la priorité de renforcer les transports en commun. Nous partageons votre point de vue, mais nous pensons que dans une commune comme Saint-Josse, on doit l'avouer, il y a de très nombreux transports en commun, on n'a pas à s'inquiéter sur ce volet là. Je vous signale que l'accessibilité aux transports en commun c'est aussi une qualité d'accès immédiat, c'est-à-dire avoir des abris bus, car il n'y en a pas suffisamment et je crois que c'est quelque chose qui peut, sans doute, faire qu'un certain nombre de personnes ne prend pas les transports en commun. Il y a aussi l'adaptation des trottoirs, car trop souvent lorsque l'on doit monter dans un bus à Saint-Josse, on constate que le trottoir ne correspond pas à ce qu'il devrait par rapport au RRU. Et donc, je pense qu'il y a une information à avoir. Et puis, l'augmentation de l'offre, je suppose que, dès lors, nous avons une résolution pour plus tard qui participera à cette offre supplémentaire pour Saint-Josse et donc, je crois que c'est de bon augure. Deuxièmement, par rapport au nombre de places. Je dois avouer que vous nous communiquez les chiffres de 2004, soit 3.934 places et une voiture pour 5 habitants. Une voiture pour 5 habitants, c'est ce qu'on nous disait quand j'ai commencé comme Conseiller communal il y a 13 ans. Donc, je suppose que ce chiffre n'est pas actualisé. Par conséquent, je souhaiterais avoir des chiffres précis. Quant au volet Cobrace, prévoyant de diminuer le nombre d'emplacements de parking de nuit, je pense effectivement qu'il s'agit d'une bonne chose, mais il est bon de rappeler que les 10.000 à 15.000 places qui sont fermées seront destinées aux citoyens. Et donc, je souhaiterais savoir si dans le cadre de cette politique du Cobrace mis en oeuvre par la Région, vous pouvez estimer, faire des projections afin de déterminer le nombre de places mis à disposition des citoyens. Ce serait en effet intéressant dans le cadre d'une réflexion globale. Je tiens également à souligner que la commune dispose de parkings, notamment le parking Scailquin qui est véritablement sous-utilisé. Je constate donc qu'en tant que pouvoir public vous pointez le privé, alors que vous-même vous n'avez pas mis tout en oeuvre, cela pose en effet un problème. Je souhaiterais, dès lors, avoir des précisions sur ce que vous souhaitez faire avec le parking Scailquin vu le réel besoin et savoir ce qu'on fait les échelons de la mobilité de la dernière législature dans le cadre des contacts qu'ils ont eus avec le privé, car on en a souvent parlé au Conseil communal. Y a-t-il un blocage avec le privé qui ne nous entend pas puisque là vous mettez une méthode un peu coercitive ? Je ne suis pas contre les méthodes coercitives à condition que l'on ait essayé toutes les autres méthodes. Je souhaiterais savoir où en sont les contacts avec les bureaux, les entreprises ? Pourquoi y a-t-il eu blocage ? Quelles ont été les difficultés que vous avez rencontrées ? Ma collègue Zoé Genot a soulevé la question budgétaire puisque je constate qu'effectivement les citoyens paieront moins et c'est donc moins d'entrées pour la commune. Nous demandons un tableau afin d'examiner ce que les citoyens paieront exactement. Quant au découpage, je constate que les nouvelles zones concernées correspondent à 150 hectares et que vous critiquez ce fait. Dès lors, je souhaiterais savoir si, par rapport aux citoyens, cela ne constitue pas un avantage d'avoir des zones plus importantes.

M. Clerckx :

M. le Bourgmestre, j'ai lu attentivement vos remarques. Clairement, ce plan régional de stationnement me donne parfois l'impression que l'on met la charrue avant les boeufs. Il faut harmoniser, et c'est une bonne chose, mais pour que les citoyens s'y retrouvent, cela tient de l'extraordinaire. Par contre, vous décidez de supprimer des dizaines de milliers de places de parking alors que les 'enfants' eux-mêmes ne sont pas encore tout à fait au niveau. D'ailleurs, on attend toujours le RER et il va encore se laisser plus attendre qu'on ne le pense, on attend un REB et on nous parle également, et on le sait très bien que ce sont des promesses de politiciens, de la ligne de métro nord-sud. On veut vraiment engorger Bruxelles encore plus qu'elle ne l'est, alors que l'on est déjà les champions du monde de cette catégorie de ville la plus engorgée du monde. Bien entendu, la voiture n'est pas la solution, elle cause beaucoup de problèmes tant en terme de santé que de mobilité. Les chiffres de 2004 démontrent que c'était déjà la catastrophe, que dire pour 2013. Il n'y a déjà pas assez de places en voirie rien que pour les voitures des riverains et heureusement que

dans une commune aussi dense comme la nôtre, beaucoup de gens n'ont pas de voiture. Je n'ose pas imaginer ce que ce serait si on avait le même taux de voiture comme d'autres communes. On a la chance à Saint-Josse d'avoir des transports en commun efficaces, mais malgré tout, tout le monde ne peut pas se passer de voiture. Les gens n'arrivent déjà pas à se garer de manière légale dans les rues. Cela crée beaucoup de problèmes. S'il faut diminuer des places de parking dans les bureaux, de dont je suis 100 % d'accord étant donné qu'à Saint-Josse, comme l'a dit Mme Genot, on a des stations de métro, etc. La seule solution pour les habitants de Saint-Josse, et il n'y en a pas d'autres pour régler ce problème de stationnement, c'est qu'ils aient accès à une partie des parkings des bureaux. Je sais que vous l'avez dit, que vous allez le mettre par écrit, mais à présent, il faut l'organiser, car la précédente législature l'avait écrit, mais n'a pas agi.

M. le Président :

Je crois vraiment qu'il faut une coordination du plan régional et je suis d'accord avec un certain nombre de principes du texte. Par exemple, les bassins de stationnement, on peut appeler cela ainsi, c'est plus clair; en fait, toute la question est de savoir qui perçoit, comment lire la carte et comment gérer tout cela. Nous savons pertinemment bien que nous n'avons pas suffisamment de place de stationnement en voirie. Nous savons pertinemment bien que pour nos habitants, nous n'avons pas assez de places de stationnement en voirie lorsque l'on délivre les cartes. Si on doit le faire à l'échelle d'un bassin avec une autre commune, il faudra faire une étude. J'ai eu l'occasion de rencontrer M. Grimberg qui n'est pas non plus très chaud à cette idée, puisque, à un moment donné, qui va percevoir, qui va laisser des avances en cas d'abus, etc. Après, il y a toute la question de la politique de stationnement, et puis il y a quelque chose d'extrêmement important, qui est la préservation de l'intérêt communal. On peut avoir des zones de tolérances avec des communes voisines, mais je pense que pour des communes d'un kilomètre carré, si je dois créer un bassin, je le créerai avec moi-même. Je ne vois pas pourquoi créer un bassin avec une autre commune alors que Saint-Josse est une commune tout près du pentagone, il y a moyen très facilement d'improviser cela. C'est un point de vue que nous défendons, mais je pense qu'à un moment donné on peut aussi défendre l'intérêt communal. En ce qui concerne les conséquences financières, elles seront là, puisque nous sommes à 30,00 € pour la carte de riverain. Donc, il suffit de faire le compte, on va avoir une perte sèche. On va, en effet perdre, 25,00 € par carte de riverain. Je ne sais pas pour quelle raison la Région a ramené ce montant à 5,00 €. Nous ne verrons pas cette perte sur le budget 2013, ni 2014, mais on le verra à partir du 1er janvier 2015. Je souhaiterais également attirer votre attention sur le fait que la Région a eu l'audace de demander une rétrocession de 15 % des redevances de stationnement, alors même que le texte n'avait pas été approuvé par la Région, alors même que nous n'avons pas voté le plan de stationnement ! A la conférence des Bourgmestres de la région bruxelloise, les 19 Bourgmestres ont évidemment refusé, puisque la Région anticipe, je dirais, une situation qui n'a pas lieu d'être aujourd'hui. Pourquoi avons-nous parlé du Cobrace avec sa cohérence ? Le Cobrace est un outil. En réalité, il y a un problème dans l'opinion publique, je tiens à le dire, car il a été dit qu'on allait supprimer des dizaines de milliers de places de stationnement dans les bureaux et on a donné l'impression qu'on allait les supprimer dans les rues. En réalité, il ne s'agit pas de la suppression de places, c'est simplement dire aux gestionnaires de bureaux, soit vous payez une taxe, soit vous ouvrez les parkings des bureaux. Je trouve cela une très bonne mesure et en réalité on en a fait une très mauvaise publicité. Je n'ai pas compris pourquoi. Par ailleurs, il y a le problème des parkings ayant une concession avec la commune. C'est évidemment, aujourd'hui, un « clou dans la chaussure de la commune ». On veut y apporter des réponses, nous ne sommes pas satisfaits, notamment, des parkings Scailquin pour parler de celui-ci. Alors, on peut toujours faire évidemment le bilan de ce qui a été fait ou pas fait dans le passé, mais aujourd'hui nous sommes clairs, nous ne changerons pas, nous ne souhaitons pas poursuivre avec cet opérateur et nous verrons en temps utile ce que nous ferons. Je vous rappelle que, en ce qui concerne la concession de la pompe à essence, nous y mettons fin pour des raisons de sécurité, d'environnement, de fluidité de la mobilité pour les transports publics ou la voiture, et on réfléchit également à la possibilité que la rue Scailquin ne permette pas la sortie de voitures qui y

sont stationnées, mais qu'elles sortent plutôt du côté de la rue de l'Alliance, donc avoir un plan de mobilité là-bas qui s'y prête. Je reviens à M. Clerckx lorsqu'il dit de ne pas mettre la charrue avant les boeufs, je l'ai dit à maintes reprises, on est d'accord là dessus, je pense qu'à un moment donné on ne peut pas étouffer les gens, il faut faire des travaux au préalable, parce qu'aussi non, on n'arrive pas à trouver des solutions. La moyenne régionale est de 25 places de stationnement en voirie pour 100 habitants en région bruxelloise. A titre d'exemple, à Boitsfort il y en a 40, à Woluwé 30 et à Saint-Josse 15. Peut-être qu'à Saint-Josse, il y a moins de gens qui ont des voitures, mais la situation est quand même dramatique au niveau du stationnement. Je rejoins les membres du Conseil communal par rapport aux abords des transports en commun. On y travaille, notamment pour l'esplanade de la Place Madou/chée de Louvain, tant pour la sécurité que pour la convivialité des usagers. Et vous avez raison d'insister sur la qualité des abords, des abris ou de l'accès, ce sont, en effet, des choses qui sont essentielles. Alors, ce n'est pas parce que ce sont les transports publics qu'ils ont toutes les priorités. J'ai entendu les responsables de la Stib me dire qu'il ne fallait pas installer des coussins à tel endroit parce que cela faisait du bruit pour les riverains et moi je réponds que la sécurité des gens passe avant. S'il faut placer des ralentisseurs de vitesse, on le fera, même si la Stib insiste sur la vitesse commerciale des transports publics. J'espère avoir répondu à toutes les questions. Toutes ces remarques seront portées à la connaissance de la Région qui en tiendra ou qui n'en tiendra pas compte, c'est évidemment une affaire que la Région tranchera. Si vous êtes d'accord, je propose d'adopter le point, en tout cas de tenir compte des remarques qui sont faites et de passer au point suivant.

Mme Genot :

Les remarques que vous avez faites par rapport au Cobrace ne sont pas claires et on souhaiterait s'abstenir, parce que le Collège insiste sur une cohérence au niveau du Cobrace de privatiser le nombre d'emplacements de parking de bureaux, mais ce n'est pas très clair.

M. le Président :

Ecoutez, nous n'avons pas voulu venir avec, je dirais, quelque chose qui soit définitif parce que nous souhaitons poursuivre la discussion. Nous avons fait part de nos remarques. Maintenant, libre à vous évidemment de l'approuver. Désirez-vous vous abstenir sur tout ou sur une partie ?

M. Mouhssin :

Non, la volonté n'est vraiment pas de s'abstenir. Le problème c'est de nous présenter un avis qui a déjà été envoyé. Je souhaiterais qu'il soit précisé que la commune considère que le Cobrace est une bonne chose et que l'affectation de places de parking qui sont dédiées aujourd'hui aux bureaux uniquement ou qui sont en surplus seront attribuées.

M. le Président :

Ce n'est pas un problème pour l'amender, puisque c'est ça l'esprit de la phrase. Maintenant, ce n'est peut-être pas formulé d'une manière précise. Il est indiqué : « Le Collège insiste pour qu'une cohérence soit étudiée avec le Cobrace, qui prévoit de diminuer le nombre d'emplacements de parking de bureaux dans la région bruxelloise, via les permis d'environnement, en tenant compte des zones d'accessibilité ». Qu'est-ce qui vous gêne dans la phrase ?

M. Mouhssin :

C'est incompréhensible. Très honnêtement, je trouve que c'est ce genre de communication, quand vous parliez de problèmes de communication, qui crée une confusion, c'est ça. il faudrait noter de manière plus claire. Nous, on explique clairement que le Cobrace permettra d'augmenter le nombre de places de parking pour les citoyens. Nous, cela nous semblera un peu plus clair et nous posera moins de problèmes.

M. le Président :

Donc, on reformule la phrase comme suit : « D'autre part, le Collège s'inscrit pleinement dans le plan Cobrace qui prévoit la diminution du nombre d'emplacements de parking de bureaux en région bruxelloise.

M. Mouhssin :

Au profit des habitants.

M. le Président :

Au profit des habitants. D'accord.

- Le point est adopté après amendement.

6. A) Convention entre le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et la Commune de Saint-Josse-ten-Noode pour l'acquisition des chèques-taxi à valeur universelle sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale; prolongation.

M. Clerckx :

On voudrait savoir, mon collègue Thierry Balsat et moi, si ces chèques-taxi sont forts utilisés ? On n'en a aucune idée. Apparemment, le système n'est pas très connu. En effet, on a eu le cas d'une personne handicapée à qui on a refusé le chauffeur et le véhicule de la Maison de la Famille et on ne lui a jamais parlé de chèques-taxi.

M. le Président :

Ce que je propose, c'est de faire une nouvelle publicité dans le journal communal. On va revenir là-dessus, vous avez raison. Il n'y a pas de souci.

M. Balsat :

Effectivement, beaucoup de ten-nodois se demande s'ils sont dans les conditions pour pouvoir bénéficier de chèques-taxi. C'est, en effet, en faisant des recherches sur internet que j'ai vu qu'il fallait remplir certaines conditions. Pour les ten-nodois, ce n'est pas facile de savoir s'ils sont ou non dans les conditions.

- Le point est adopté.

7. A) Stade George Petre; reconstruction des abris de la plaine des ports; approbation des conditions et du mode de passation; appel d'offres général; estimation de 1.651.048,19 € tvac.

M. le Président :

Il y a eu différentes étapes dans ce grand plan de rénovation du stade George Petre. Après le tennis, le terrain synthétique, la pétanque, la buvette du club de rugby, nous allons nous attaquer à présent à une autre grosse pièce, ce sont les abris de la plaine des sports. Elle est essentielle pour les enfants qui fréquentent nos écoles, mais aussi pour ceux qui fréquentent la plaine de jeux. Il s'agit d'un montant de 1.651.048,19 € tvac, dont le marché est lancé selon l'appel d'offres général. Ensuite, en 2015, normalement, nous poursuivrons avec la rénovation de la tribune. Y a-t-il des questions ?

Mme Warnotte :

Il ne me semble pas avoir trouvé dans cet appel d'offres les références sur les matériaux utilisés, par exemple le bois est-il certifié ou non, est-il issu d'une gestion durable, les wc sont-ils à double chasse, des toitures vertes, etc. Je trouve cela dommage de ne pas le spécifier maintenant, car cela permettrait de ne pas attribuer le marché à des sociétés qui ne tiennent pas compte des mesures d'économies d'énergie et écologiques. Il serait opportun, à l'avenir, de veiller à spécifier, mais aussi à utiliser des matériaux durables.

M. le Président :

Nous n'avons aucun problème avec votre point de vue. Ce qui s'est passé, c'est que nous voulions passer le plus rapidement possible avec ce dossier afin que les travaux puissent démarrer en cours d'année. Nous tenons compte de vos remarques et nous arrivons, d'ailleurs, bientôt avec un plan durable pour la commune. Tous ces éléments seront alors, à un moment donné, repris dans tous nos marchés publics. Donc, je ne sais pas vous répondre là-dessus et l'Echevin des Travaux publics n'est pas là ce soir, mais, nous tiendrons compte de vos remarques pour la prochaine fois.

Mme Warnotte :

Je vous remercie. Je souhaiterais, éventuellement, savoir dans quelles mesures une clause environnementale et également une clause initiale pourraient être introduites dans les marchés publics de la commune ? Ce thème fera l'objet d'une interpellation.

M. le Président :

Je pense qu'effectivement, cela vaut la peine.

M. Clerckx :

Pour rebondir sur ce que vient de dire ma collègue, je vois qu'on adapte continuellement les cahiers de charge, donc on a encore le temps de modifier en ce sens là. Donc, pourquoi ne pas introduire maintenant ces clauses.

M. le Président :

Je propose qu'on en face l'étude, car je ne suis pas le plus grand des techniciens en la matière, mais si cela est possible, pourquoi pas.

M. Clerckx :

D'autant plus que maintenant Bruxelles essaye d'être une des villes le plus à la pointe en matière d'environnement.

- Le point est adopté.

8. A) « Nos gardiens de la paix...mal fagotés et invisibles »; interpellation introduite par M. Balsat, Conseiller communal.

M. Balsat :

Les conditions climatiques hivernales pénibles de ces derniers mois sont enfin un mauvais souvenir que nous avons tous hâte de fêter en changeant notamment nos habitudes vestimentaires en troquant nos manteaux et autres écharpes contre des tenues mieux adaptées au retour du soleil. Tous, pas vraiment. En effet, les nombreux gardiens de la paix qui arpentent nos rues sont, en ces journées printanières, confrontés à un paradoxal dilemme... Être vu et reconnu dans la douleur, soit être à l'aise, mais méconnaissable. De fait, la tenue d'automne/hiver se compose d'une paire de bottines noires, d'un pantalon noir en coton épais, d'un t-shirt blanc, d'un pull de couleur mauve avec une fermeture éclair ainsi d'une veste mauve trois quart imperméable. Au dos de la veste et du pull de couleur mauve, est estampillé "Gardien de la paix" par souci de visibilité auprès de la population. Rien d'anormal pour la saison. En ce qui concerne la tenue printemps/été, rien de bien original puisqu'il s'agit du même trousseau les pesantes bottines comprises. Sauf que...dilemme, vous disais-je, deux écoles s'opposent. Les fragiles, ceux qui se passent de l'attirail hivernal en patrouillant avec la tunique blanche à manches courtes orpheline d'un emblème distinctif approprié permettant d'être reconnu par la population. Et puis il y a les costauds, ceux qui refusent d'être invisibles et qui, au mépris de la chaleur, vont au gré de la journée, souffrir en silence dans l'intérêt

public. Je suggère aux membres de cet honorable conseil de tester la tenue de travail au complet avec les bottines toute une journée (ensoleillée) durant. Cette situation est régie par un arrêté ministériel de 2008 qui organise sur le territoire national "La tenue de travail des gardiens de la paix". Arrêté qui n'a pas prévu le bien-être des prestataires dans l'exercice de leur fonction. L'autorité communale utilisant les fonds fédéraux dans le strict respect de la législation. La commune pourrait-elle relayer auprès de l'autorité de tutelle ces anomalies en proposant des solutions afin de joindre l'utile à l'agréable et permettre à nos gardiens de la paix d'être à la fois identifiable et de leur attribuer des tenues en adéquation avec les saisons..? Une paire de baskets noire en lieu et place de bottines militaires en période estivale, un T-shirt de couleur mauve avec l'emblème prononcé au dos et un pantalon en toile souple sont trois mesures préventives qui permettront à nos gardiens de la paix d'être plus souriants et encore plus performants.

M. le Président :

Je vous remercie pour cette intervention. Vous n'avez pas tort. Il y a en effet un problème avec l'autorité fédérale qui n'apporte aucun moyen pour le financement. C'est un dossier qui est traité au gouvernement avec beaucoup d'attention parce que les syndicats aussi nous ont interpellés par rapport au bien-être au travail. La commune n'a pas pu se retourner en ce début de législature pour trouver une solution. Actuellement le service doit se débrouiller pour équiper son personnel au mieux, mais je sais que dans le cadre du budget 2014, on fera un premier geste pour essayer d'apporter une solution définitive pour l'équipement des gardiens de la paix. J'imagine qu'en préparant votre interpellation vous avez eu l'occasion de lire la circulaire explicative relative à la fonction de gardien de la paix et l'activation du service. Vous avez certainement vu qu'il faut caractériser tous les paramètres nécessaires. Je ne vais pas revenir là-dessus, mais la commune souhaite dans le cadre du budget 2014 apporter une première solution à ce problème.

Mme Genot :

D'autres paramètres entrent en compte. Lorsque la future commande sera passée allez-vous tenir compte de la campagne vêtement propre vous allez aussi pour essayer d'avoir des cotons éthiques et autres ?

M. le Président :

On en prend acte, mais il faut que le coût reste pour nous encore supportable bien évidemment. Passons à présent à l'interpellation suivante introduite par M. Balsat.

9. A) « Expulsions locatives... mieux vaut prévenir que guérir »; interpellation introduite par M. Balsat.

M. Balsat :

Il n'est rien de pire pour une famille que de se retrouver à la rue du jour au lendemain, été comme hiver quelques en soient les raisons. Quand la justice a tranché, les huissiers rentrent en action et appliquent le jugement. L'heure est à la sanction, les mauvais locataires doivent payer...sans état d'âme. Adultes, enfants, mobiliers, tout y passe. Ce quotidien, les équipes communales d'encadrement, sur cette problématique, y sont confrontées toute l'année. Impuissantes, elles tentent d'accompagner comme elles peuvent, ces hommes et ces femmes dans le désarroi. Perdre son logement est un moment dramatique, qui va plonger les victimes dans un état d'incompréhension et de stupéfaction qui nuira pour une très longue période à la stabilité familiale. S'il est vrai que civilement l'on ne peut s'opposer à un jugement final, il est tout aussi vrai qu'en terme de sécurité publique, l'autorité communale se doit de prendre des initiatives concrètes afin de pallier à ce type d'évènement extrême. Elle a d'ailleurs, une obligation légale de relogement même si cette obligation n'est pas assortie de résultats...la loi est ainsi faite. Le manque criant de logements d'urgence est hélas bien souvent argumenté par la commune pour justifier de l'incapacité à reloger. Il faut

également tenir compte du coût élevé pour les communes dans les frais d'accompagnement (Camions, personnel, entreposage du mobilier, etc...). Quand le bailleur n'est autre que la commune, il faut également ajouter tous les frais de procédures, frais d'avocats, frais d'huissiers (citations, significations...). Pour le locataire, tous les frais précités viendront inexorablement s'ajouter à l'addition finale qu'il devra en définitive rembourser et qui augmentera considérablement la dette initiale. Une double peine en quelque sorte. De facto, excepté les huissiers et les avocats, tout le monde perd... S'il est effectivement prévu, que lors d'une convocation devant la Justice de Paix, le CPAS est informé de l'identité et de la situation du locataire, procédure censée permettre un accompagnement préventif, dans les faits le CPAS bien que déléguant sa mission auprès de la Maison de la Famille, n'a que trop rarement une position proactive laissant régulièrement filer des dossiers qu'il considère comme étant désespérés. Ce n'est pas la présence de la malheureuse et unique assistante sociale, dépêchée en catastrophe quand elle vient (rarement) qui ne peut qu'assister, impuissante, à l'expulsion. En résumé, tout le monde compatit, mais personne n'a les moyens d'agir. Des expériences pilotes, ont été lancées à Gand, Charleroi et Bruxelles, en prévision de la régionalisation de la loi sur les baux à loyer par le biais de "Commissions Paritaires du logement" organe qui s'articule uniquement sur un travail en amont basé sur le préventif en matière exclusivement de loyer et qui se compose de représentants de propriétaires, de locataires, de la commune et qui tentent de concilier au préalable de procédures judiciaires. A l'heure actuelle, aucun chiffre ne vient rapporter l'efficacité ou l'inefficacité de ces commissions. La commune pourrait-elle chiffrer le nombre d'expulsions auxquelles elle a procédé pour l'année 2012? Quel en a été le coût pour la commune? Combien de familles ont été relogées par la commune? Que fait concrètement la commune en matière préventive, notamment par le biais de son service prévention dans le traitement de cette thématique? Combien de dossiers de conciliations ont-ils été traités? Combien ont trouvé une résolution? La commune pourrait-elle organiser un service médiation logement spécifique afin d'informer les propriétaires et les locataires et de les inviter préventivement à une conciliation lors de problèmes portant précisément sur le loyer? A l'instar de ce qui a déjà été fait par votre prédécesseur, la commune pourrait-elle ouvrir des partenariats avec certains hôtels sur le territoire communal afin de prévoir du logement d'urgence (chambres...) à des prix négociés pour des familles dans des situations extrêmes (expulsions, incendie, victimes de marchands de sommeil...) dans l'attente de la création de nouveaux logements d'urgence?

M. le Président :

Le service de prévention avait, dans les années précédentes, avancé la mise en place d'un système favorisant la communication précoce des situations de non-paiement de loyers par les locataires de nos logements. Ce n'était pas grand-chose dans le marché locatif sur le territoire communal, mais c'était déjà quand même un très bon début. L'équipe de médiation qui traitait ces situations était arrivée dans quelques cas à anticiper ce que vous avez décrit. Une partie du métier existe cependant et nous avons encore un atelier logement qui pourrait être sollicité ainsi que des médiateurs. Nous pourrions envisager un signalement de manquement de paiement de loyers de la part du service Locations et des HBM au service de Prévention qui pourrait contacter les locataires. Ceci pourrait être réactivé très facilement. Mais le service de Prévention risque d'être fêlé très rapidement puisque nous n'avons plus de travailleurs en guidance budgétaire. C'est un élément qui est devenu indispensable pour nous par rapport à ces familles qui n'arrivent plus à payer leur dette. Il faut à un moment donné qu'un service puisse établir un diagnostic, un plan d'apurement et suivre et accompagner les familles dans cette situation. Le CPAS a, à l'initiative de Mme Mouzon, également mis en place tout un travail, qui rencontre tous les acteurs à ce niveau. En ce qui concerne notre service des Locations, celui-ci transmet le dossier d'un locataire en défaut de paiement au service Contentieux qu'après avoir envoyé plusieurs rappels, lesquels sont restés sans succès. Lorsque le service Contentieux se saisit du dossier, un premier courrier de « menace » est envoyé et lequel porte assez souvent ses fruits. Le dossier est transmis à un avocat en dernier recours. Notre Conseil est lui même enclin à accepter des échelonnements de paiement. A présent,

je vais demander à l'Echevin qui va vous présenter la dernière procédure mise en place afin de permettre vraiment un accompagnement social. A propos de chiffres, très récemment, il y a eu une expulsion et sur les 8 dernières années, il y a eu simplement 2 expulsions communales. Je laisse à présent la parole à M. l'Echevin concernant la procédure.

M. Boïketé :

La nouvelle procédure est d'identifier le plus rapidement la situation de défaut de paiement. Une assistante sociale a été engagée récemment. Dans un premier temps, je lui ai dit de prendre contact avec tous les locataires qui se trouvent dans une situation de défaut de paiement. Il faut savoir que nous avons plus ou moins une soixantaine de personnes qui connaissent des impayés. Sur une moyenne de 12 mois, il s'agit de 2.000€. Donc, il y a un travail qui est fait rapidement. On n'envoie pas simplement des courriers comme cela se faisait auparavant, mais des contacts sont pris et on obtient des résultats. En bref, la procédure est l'identification d'une situation, l'envoi d'un courrier et contact avec la personne. Si on constate que la personne a ouvert une série de propositions, qu'elle propose de prendre contact avec un service de médiation, que l'on voit qu'il s'agit d'un problème structurel, on lui propose un plan d'apurement. Et si on constate que le plan d'apurement n'est pas respecté et que la personne reste en défaut de paiement, alors on transmet le dossier au service Contentieux. Mais en principe cette nouvelle procédure devrait éviter d'en arriver à cette situation. Donc ce qu'on voudrait faire maintenant, c'est de traiter le problème le plus en amont possible et ne pas laisser dégénérer la situation comme on l'a connu par le passé, où la personne finie par être expulsée, ce n'est pas normal non plus.

M. le Président :

Je voudrais rajouter comme élément de réponse par rapport aux logements de transit puisque vous avez parlé de la crise du logement, de la difficulté par rapport à certaines expulsions, par rapport à tout ce qui est préventif, il y a des choses qui sont mises en place. A présent, je pense aussi que nous devons faire des efforts par rapport à la commune dans le cadre des contrats de quartier, dans le cadre de notre politique de rénovation urbaine. Par exemple, dans le futur logement qui va être créé dans le cadre du contrat de quartier Liedekerke, nous avons décidé que ces logements seront des logements de transit. On essaye de faire encore un effort supplémentaire dans cette direction. Par ailleurs, suite à un échange de point de vue que nous avons eu avec certains administrateurs de l' AIS, nous essayons de voir s'il ne pourrait pas être possible d'avoir un pourcentage des logements AIS qui pourraient être considérés comme logement de transit afin de pouvoir accueillir certaines situations d'urgence. Enfin, se pose à présent cette autre question des situations d'extrême urgence, par exemple, en cas d'explosion ou d'incendie. Dans ces cas-là, je pense qu'il faut un partenariat avec le secteur hôtelier. La dernière fois, c'était suite à un problème dans une bijouterie avec un atelier clandestin. Evidemment, tout cela avait été fait dans l'urgence, et donc, loin de moi l'idée de porter un jugement par rapport à ce qui avait été décidé, mais je pense qu'il serait de bonne gestion de sensibiliser le secteur hôtelier afin qu'il fasse des prix raisonnables par rapport à des situations. Donc, on travaillera dans ce cadre et avec cette méthode.

M. Balsat :

J'aimerais compléter mon interpellation. En fait, j'ai bien entendu évidemment M. l'Echevin concernant les logements communaux, mais je voudrais mon interpellation un peu plus globale dans la mesure où, en fait, c'est tout un parc locatif avec des propriétaires et des locataires qu'il faut sensibiliser. Vous êtes bien placé, comme tout le monde ici, pour savoir que tout le monde n'a pas de très bonne relation avec la justice de paix. Je pense que, même si je ne connais pas aujourd'hui le coût pour la commune pour encadrer ces expulsions, parce qu'on parle d'expulsion d'un logement communal, d'un logement social, d'un logement privé, et qu'effectivement les ouvriers communaux sont mobilisés et que des moyens sont déployés. Je ne connais pas les chiffres, mais il y a quand même pas mal d'expulsion, malheureusement. On pourrais effectivement, et c'est une proposition que je fais, mettre dans le 1210 une page importante par rapport à ça, afin de sensibiliser tant les

propriétaires que les locataires, pour dire voilà, il y a un problème qui se passe et de venir en parler au service Prévention. Il faut vraiment travailler très très tôt parce que comme vous l'avez si justement dit, on ne peut plus, que ce soit dans un logement privé ou public, attendre des situations où on ne peut plus intervenir. Ce qui m'a interpellé favorablement, c'est qu'en fait j'ai cru comprendre que la commune pouvait, le cas échéant et dans certaines conditions, se retourner vers le bailleur, notamment dans l'affaire de la bijouterie.

M. le Président :

C'est ce que nous allons faire par rapport à ce bailleur qui a mis en difficulté ce ménage. Nous avons pris, bien évidemment, les frais en charge et nous avons tout de suite constitué un dossier pour demander de rembourser les frais que nous avons engagés.

On arrive à présent à l'interpellation de Mme Warnotte.

10. A) Bornes « Villo ! »; Saint-Josse en queue de peloton ?; interpellation introduite par Mme Warnotte, Conseillère communale.

Mme Warnotte :

La commune de Saint-Josse compte actuellement cinq stations "Villo!" sur son territoire (Botanique, Madou, Place Saint-Josse, place du Nord et Boulevard Saint-Lazare). Celle située Boulevard Saint-Lazare est cependant fermée pour cause de travaux. Un simple regard sur la carte où sont répertoriées les stations « Villo ! » permet cependant de remarquer que la commune de Saint-Josse est singulièrement peu fournie en comparaison à ses voisines. Actuellement, ce sont en effet moins de 110 Villo ! qui sont disponibles sur le territoire communal. De plus, ces stations sont placées aux frontières de la commune et non au coeur de celle-ci. A cela s'ajoute le fait que certaines stations sont régulièrement soit vides, ne permettant pas d'emprunter un vélo, soit pleines, ne permettant pas de déposer le vélo emprunté dans une autre station. C'est particulièrement le cas des stations Botanique et Madou. Dans les autres communes bruxelloises, le nombre de stations « Villo ! » a été augmenté pour répondre à la demande croissante visant à avoir recours à ce mode de mobilité pratique, doux et économique. Saint-Josse ne fait cependant pas partie des communes bénéficiaires de cette expansion. De nombreux endroits de la commune permettraient cependant une installation facile de nouvelles bornes, tels, par exemple, la place Houwaert ou le croisement entre la rue de la Limite et la rue Josaphat. Non contentes de répondre à la demande, ces stations pourraient également créer l'offre et permettre aux personnes habitant Saint-Josse d'envisager des déplacements à vélo depuis leur domicile. La note de politique générale 2012-2018 du Collège indique pourtant que ce dernier sera, je cite, « *attentif à la mobilité douce et soutiendra les modes alternatifs de déplacements qui présentent des avantages écologiques et économiques tout en ayant un impact positif sur la santé.* » Le Collège précise à cet égard entendre « *poursuivre sur son territoire la présence des dispositifs Villo [...]* » (note de politique générale 2012-2018, p. 8). Je souhaiterais dès lors savoir quelles démarches ont été entreprises par le Collège afin d'étendre le réseau de bornes Villo ! sur le territoire communal ainsi que le résultat de ces démarches, particulièrement en termes d'emplacements potentiels répertoriés pour l'installation de nouvelles stations Villo ! et de délai pour l'installation de ces nouvelles stations. Je vous propose de continuer immédiatement avec ma 2e interpellation.

M. le Président :

Je vous en prie.

11. A) Vélos volés : je meurs où je m'attache ?, interpellation introduite par Mme Warnotte, Conseillère communale.

Mme Warnotte :

Nul n'ignore que le stationnement est un problème récurrent à Saint-Josse. Cependant, beaucoup semblent oublier que la voiture n'est pas le seul mode de déplacement communal, et que nombre de nos concitoyens utilisent le vélo pour se rendre d'un point à l'autre de la commune... et se trouvent bien dépourvus quand le moment d'attacher celui-ci est venu. Peu de points d'attache sont en effet disponibles sur le territoire de Saint-Josse, incitant les utilisateurs de deux roues à enchaîner, tant bien que mal, leur bicyclette à l'un ou l'autre arbre ou poteau. Cette absence de « range vélos » a des conséquences sur la mobilité des cyclistes, mais également des piétons, qui doivent parfois se livrer à un véritable gymkhana urbain pour contourner ces deux roues lorsqu'ils sont garés sur des trottoirs déjà très ou trop étroits... Un autre problème connu des adeptes de la petite reine est le vol de vélos, extrêmement fréquent sur le territoire régional et représentant l'une des raisons principales de l'abandon du deux roues par les habitants. Peu de personnes disposent en effet d'un espace suffisant pour entreposer leur vélo chez eux lorsqu'ils ne l'utilisent pas, et nombreux sont ceux qui se lassent de constater la disparition de leurs deux roues pendant la nuit... Des solutions existent cependant pour pallier ces deux problèmes : la systématisation de l'installation de range-vélos urbains et l'installation de parkings à vélo sécurisés, à l'instar de ce qui se fait dans les communes voisines. A Schaerbeek en effet, 17 boxes à vélo ont été installés. Pour 5 euros par mois, les habitants permettent à leurs deux roues de passer la nuit en toute sécurité. Ce projet qui prend place dans le cadre de l'agenda 21, a par ailleurs développé un volet social et économique, les boxes ayant été fabriqués par des entreprises d'insertion socio-professionnelle, et a bénéficié d'un financement de l'IBGE. Dans le même ordre d'idée, Bruxelles-Ville a quant à elle investi dans l'achat de 11 boxes à vélo pouvant contenir 5 vélos chacun et permettant, pour 60 euros par an et par vélo, aux habitants ne disposant pas de la place nécessaire pour entreposer leur vélo chez eux de pouvoir le laisser sans crainte dans la rue. Mes questions sont dès lors les suivantes : - Quelles actions le Collège a-t-il entrepris pour rendre systématique le placement de range-vélos sur le territoire communal ? Le Collège entend-il répertorier sur un plan du territoire communal les range-vélos disponibles ? - Quelles mesures ont été entreprises en vue du placement de boxes à vélo sur le territoire communal ? Des contacts ont-ils été pris avec la Région bruxelloise et l'IBGE dans ce cadre, notamment en vue du financement de ce projet ? Le Stic a-t-il été ou sera-t-il associé à la confection de ces boxes ? - Qu'en est-il de la systématisation des boxes à vélo (et à poussettes) dans les demandes de permis d'urbanisme ?

M. le Président :

Il est important de rappeler que la commune de Saint-Josse a un territoire d'1 km². Les stations Villo ont besoin d'un espace suffisant pour placer suffisamment de vélos et ces espaces dans notre commune sont déjà très restreints. A la base, une station était prévue place Houwaert, mais le dossier avait été rejeté par le Collège de l'époque, soit en 2009, par crainte de vandalisme. Les emplacements ont été choisis en fonction de la place disponible sur l'espace public d'une part, et d'autre part à proximité des points de transport comme les stations de métro. Et donc, il existe une station Villo sur la chaussée de Louvain, au niveau de la gare de Saint-Josse, côté disons Bruxelles. Il en existe une autre au square Armand Steurs, sur le territoire de Schaerbeek, mais tout le monde pense que c'est Saint-Josse. Donc, il en existe. En ce qui concerne la disponibilité des vélos, c'est la firme Decaux qui gère les mouvements de vélos, mais certaines particularités géographiques de la capitale font que certaines stations sont parfois plus remplies que d'autres. D'autre part, la commune a aussi mis à disposition des emplacements pour voitures partagées de la firme Cambio et le territoire de Saint-Josse, comme j'ai pu le dire tout à l'heure, n'est pas extensible. En ce qui concerne votre interpellation sur les range-vélos et boxes, un marché a été passé en 2007 pour équiper la commune de range-vélos. 36 sites ont été équipés pour un total de 78 ranges-vélos. Vous trouverez en annexe la liste de ces sites et le plan y afférent. En ce qui concerne les boxes à vélo, là aussi se pose le manque de place sur l'espace public et la multiplication des équipements sur 1 km² fait qu'il ne reste plus de parcelles de territoire libres (stations Villo, bulles à verre, poubelles publiques, station Cambio, abris bus). Ceci étant, peut-être qu'avec l'enterrement des conteneurs pour accueillir les bulles à verre, tout d'abord dans les rues les plus fréquentées de la commune en

commençant par les artères commerciales, notamment la place Saint-Josse, on pourrait gagner des places à ces endroits. D'autre part, la commune abrite sur son territoire un certain nombre de bâtiments classés où il est toujours difficile évidemment de pouvoir mettre quoi que ce soit; je pense entre autres à l'église de Saint-Josse, à la gare de Saint-Josse, au square Armand Steurs, où il est interdit de mettre quoi que ce soit. En ce qui concerne les permis d'urbanisme, le RRU impose un local à vélo pour toutes les nouvelles constructions. Et même lorsqu'il s'agit de rénovation qui le permette, on le demande. Mais bien évidemment, dans le cas de division dans des logements unifamiliaux, il est difficile d'imposer systématiquement ce type de local puisque le bâtiment est ancien et a été, à la base, prévu pour une seule famille, mais chaque fois que c'est possible techniquement, comme je vous le disais, on l'impose. Donc, je vous remets, Mme Warnotte, symboliquement, la carte.

Mme Warnotte :

Je comprends alors la note de politique générale qui parle de suivre la présence de dispositifs vélos comme simplement être une présence et pas une augmentation puisque, vous l'avez dit, on manque cruellement de place et c'est d'ailleurs pourquoi le Collège avait refusé en 2009 le placement d'un dispositif Villo sur la place Houwaert. Est-ce que vous allez ou non poursuivre l'augmentation du dispositif Villo ?

M. le Président :

Nous n'avons pas beaucoup de possibilité.

M. Mouhssin :

Sur la place Houwaert, par exemple.

M. le Président :

Nous n'avons pas tranché cette question. Certains voudraient mettre une fontaine, d'autres voudraient que ça soit un lieu de fête, bref, il y a toute une série de points de vue.

Mme Genot :

Les cyclistes rencontrent vraiment un problème dans cette commune. Souvenez-vous, vous avez dit que le plan régional de stationnement prévoit au moins 2 places de vélos pour 20 places de stationnement voiture. Donc, vous faites référence au plan régional de stationnement pour les vélos et ensuite vous faites savoir qu'il est hors de question de sacrifier un emplacement de voiture pour les vélos.

M. le Président :

Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Laissez nous travailler, on fera ce que nous avons à faire. On a un plan local de stationnement à faire et on avisera en temps utile.

Mme Genot :

Vous ne tenez pas compte de la spécificité de Saint-Josse. On a des gens qui doivent vivre dans de minuscules appartements et ils n'ont pas la place de mettre leur vélo. Certaines personnes ont leur vélo dans leur salon ou encore dans leur chambre parce qu'ils n'ont pas d'endroit ! Donc, je crois qu'on doit être une commune pionnière en la matière pour proposer des solutions aux personnes qui n'ont pas les moyens de se payer une voiture.

M. le Président :

L'incident est clos.

Je vous propose par conséquent de passer à l'interpellation suivante.

12. A) Motion en faveur d'un Réseau Express Bruxellois (REB), interpellation par M. Mouhssin,

Conseiller communal.

M. Mouhssin :

Il s'agit d'une motion que je souhaiterais déposer et que j'ai partagée avec l'ensemble des groupes par mail afin que tout le monde soit cosignataire. En effet, je pense qu'il y a un grand intérêt pour notre commune et pour la région. Je vous lis :

- Considérant les demandes du Gouvernement bruxellois formulées dans le cadre des discussions relatives au projet de plan d'investissement pluriannuel de la SNCB;
- Considérant que ces demandes visent notamment à assurer une desserte optimale intrabrugeoise dans le cadre de la future exploitation du RER;
- Considérant que la mise en service du RER est régulièrement reportée, mais que son déploiement n'en reste pas moins prioritaire pour la Région comme pour ses communes;
- Considérant que notre commune dispose de l'ancienne gare de Saint-Josse-ten-Noode située sur le parcours de la ligne 161;
- Considérant que cette ligne offre potentiellement des liaisons directes et rapides vers le Quartier européen, les ZIR Delta (site du futur CHIREC) et Josaphat, Schaerbeek, le centre-ville, les grandes gares bruxelloises et une meilleure accessibilité au nord-ouest de la région;
- Considérant que l'offre actuelle de transport public (STIB, TEC, De Lijn) ne permet pas à ce jour de telles liaisons rapides;
- Considérant la congestion automobile de nombreuses voiries, spécialement aux heures de pointe;
- Considérant dès lors la nécessité de développer rapidement une offre complémentaire performante de transport public;
- Considérant que le potentiel d'infrastructures ferroviaires (gares et voies) demeure largement sous exploité : fréquences faibles en journée et absence de desserte en soirée et le week-end;
- Considérant que le déploiement d'un réseau express bruxellois (REB), reliant entre elles, de façon cadencée, un maximum de gares bruxelloises, pourrait intervenir à court terme, s'avérerait peu coûteux, permettrait une meilleure exploitation des infrastructures existantes et offrirait une solution qualitative de transport public;

Voici ma proposition :

Le Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode :

- marque son soutien au déploiement d'un réseau express bruxellois (REB) optimisant l'utilisation des infrastructures ferroviaires, et en particulier la remise en service de la gare de saint-Josse, pour offrir des liaisons intrabrugeoises performantes (toutes les 15 minutes, également en soirée et le week-end);
 - demande au Gouvernement bruxellois de soutenir ce projet dans le cadre de ses concertations avec la SNCB ;
 - demande au Gouvernement Fédéral d'inscrire la mise en service de ce REB dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement 2013-2025 ainsi que dans le prochain plan de transport de la SNCB.
- En complément, une telle motion a été déposée à Uccle et a eu le soutien de la commune.

M. le Président :

L'idée est, en effet, très intéressante et pourrait, effectivement, apporter une solution en terme de mobilité. Dans les contacts que nous avons eus avec la SNCB, on nous a fait remarquer à l'époque que les quais de la gare de Saint-Josse sont classés et ne sont pas suffisamment longs pour pouvoir accueillir un train et servir ainsi l'accès. Dans un premier plan RER de l'époque, cette gare a été retirée en tant que halte réseau RER à cause de cela. Une adaptation des quais serait possible moyennant d'importants travaux. Plusieurs quartiers d'habitations seraient modifiés, notamment entre le square Delhaye, le boulevard des Quatre Journées et peut-être même le square Armand Steurs. L'idée est intéressante, mais elle ne peut pas satisfaire actuellement.

M. Mouhssin :

Vous qui êtes toujours avide de concertation et de discussion et qui avez décidé de relancer les

commissions, je pensais que vous alliez proposer dans un premier temps que nous nous réunissions en commission pour nous concerter. Je pense que la SNCB par rapport à Bruxelles, malheureusement, à une vision qui n'est que très rarement pour les bruxellois. Je veux dire que le plan d'investissement prévu est plus un plan pour que Bruxelles soit accessible que pas tellement pour les bruxellois. Je pense vraiment que cela démontre tout un manque d'intérêt. Vous avez peut-être des éléments communiqués par la SNCB, mais ce que je vous propose c'est d'envisager une commission, d'envisager une visite sur le terrain avec quelqu'un de la SNCB qui nous expliquera toutes les difficultés pour mettre en oeuvre cela. J'inviterai Mme Delforge qui travaille sur cette question et qui est, en fait, à l'initiative de cette proposition. Donc, ma proposition c'est plutôt d'envoyer cette motion en commission pour que nous puissions obtenir les éléments en votre possession et pour que nous puissions échanger de manière constructive.

M. le Président :

Je ne vais pas m'engager dans une commission, par contre, ce que je veux bien c'est de demander à la SNCB qu'elle transmette cet avis.

M. Mouhssin :

Si on pouvait également avoir, suite à l'avis de la SNCB, une visite sur le terrain, ce serait bien.

M. le Président :

Sur base de l'avis technique, vous aurez aussi la possibilité de faire une réunion et ensuite on verra s'il est utile de mobiliser toutes ces énergies.

M. Mouhssin :

On considère qu'il s'agit d'une première étape et donc, on attend ces éléments-là.

M. Clerckx :

Je soutiens pleinement cette motion, mais j'ai l'impression que la SNCB fait tout ce qu'elle peut pour ne rien faire. Saint-Josse est une des communes les plus denses du pays, on a une gare qui est prête et la SNCB balaye l'idée d'un revers de la main. Donc, j'appuie à 100 % la proposition de mes collègues Ecolo.

M. le Président :

Nous passons à présent à l'interpellation suivante.

13. A) Commémoration des cinquante ans de l'immigration turque en Belgique; interpellation introduite par M. Mouhssin, Conseiller communal.

M. Mouhssin :

Le 16 juillet 1964 était signé l'accord belgo-turc relatif à l'occupation des travailleurs turcs en Belgique. Dès lors, les ressortissants turcs qui travaillaient depuis plus d'un mois sur le territoire belge et qui disposaient d'un logement convenable pouvaient prétendre au rapatriement de leur épouse et de leurs enfants mineurs d'âge à charge.

Au cours de ces cinquante dernières années, la communauté turque n'a cessé de se développer et est devenue, après la communauté marocaine, la deuxième population d'origine extraeuropéenne sur le territoire belge, avec plus de 450 000 ressortissants. Depuis cinq décennies, ils contribuent au développement économique du pays tout en construisant des ponts culturels entre pays d'accueil et terre d'origine.

Cette année, nous commémorons les cinquante ans de l'immigration turque en Belgique. La communauté dans son ensemble et la société auront l'occasion de se remémorer ou de découvrir l'histoire des premiers ressortissants turcs ainsi que l'apport de leurs familles et de leurs descendants.

Cette année mettra également la communauté marocaine à l'honneur avec la commémoration des cinquante ans de la signature de la convention belgo-marocaine relative à l'occupation des travailleurs marocains en Belgique. À cette occasion, l'Espace Magh a été sollicité par la Ministre Fadila Laanan et la Commission Communautaire française pour organiser une programmation ambitieuse d'événements regroupant des opérateurs culturels, intellectuels et associations. Un appel à projet intitulé « COMMÉMORATION DES 50 ANS DE L'IMMIGRATION MAROCAINE EN BELGIQUE (1964-2014) » vient de se clôturer, le budget prévu est de 500 000.

Malheureusement, force est de constater que, malgré son empreinte indéniable sur notre société, la communauté turque ne bénéficie pas du soutien politique suffisant pour la commémoration du jubilé. En effet, lors de la commémoration des 40 ans de l'immigration turque, en 2003, l'événement n'a bénéficié que de très peu de visibilité et est, de ce fait, presque passé inaperçu.

M. le Bourgmestre, avez-vous pris contact avec la Ministre Fadila Laanan, le Secrétaire d'Etat M. Madrane et son prédécesseur afin de savoir si des initiatives semblables à celles prises pour la communauté marocaine seront organisées pour la communauté turque ?

M. le Président :

C'est un anniversaire que nous comptons souhaiter avec énormément de sérieux et la commune souhaite bien évidemment reconnaître ce moment qui a une haute valeur symbolique pour ceux qui sont là depuis maintenant bientôt 50 ans. Il est vrai qu'il y a une initiative de l'Espace Magh qui a été prise et qui a fait l'objet d'une publicité dans la presse. Elle sera soutenue par la Ministre Fadila Laanan. Il y a aussi eu une réaction d'une autre association qui est située sur le territoire de Saint-Josse, Eyad, et qui a demandé qu'il y ait une commémoration pour la communauté turque. J'ai moi-même participé à une réunion où on a eu l'occasion de parler de la commémoration. Je regrette que l'appel n'ait pas été créé au même moment et qu'il n'y ait pas eu, je dirais, un travail qui soit fait de manière concertée. En réalité, il a décidé de lancer un appel vers la communauté magrébine plus particulièrement et de faire un appel à projet sur Bruxelles et la Wallonie. Par contre, Eyad reste l'opérateur pour Bruxelles, alors qu'en région wallonne, ce sera d'autres opérateurs. Le Collège a eu l'occasion d'échanger un certain nombre de points de vue notre objectif est de lancer un appel à projet, qui sera au préalable précédé d'un règlement pour le secteur associatif. Notre ambition est d'encourager les associations à célébrer le cinquantenaire durant toute l'année 2014. L'appel à projet sera lancé à la mi-septembre 2014. Nous espérons, évidemment, pouvoir trancher les questions via une commission qui remettra un avis et le Collège devra décider par la suite. Nous espérons raisonnablement présenter le programme pour le mois de décembre. L'objectif de la commune est, comme je le disais, d'accompagner tous les acteurs culturels, associatifs, les membres des universités, les syndicats, dans des projets divers avec bien évidemment les moyens de la commune, mais je pense, malgré tout, que nous pouvons apporter un petit soutien qui peut aider les associations à pouvoir monter des projets pour cette occasion. Il y a deux projets sur lesquels nous nous arrêterons tout particulièrement, qui sont des initiatives communales. La première, est une toute grande exposition de sculptures à partir d'artistes à qui l'on demandera de dire ce qui est pour eux ce cinquantenaire, cette collaboration. Cette exposition verra le jour au square Armand Steurs à partir d'artistes marocains, turcs, belges et d'autres. Il y a même eu de la part de notre Echevin des relations internationales une volonté de faire un clin d'oeil aux pays d'origine, vu que la signature comme vous l'avez rappelé a été faite avec le pays d'origine, le Maroc et la Turquie. On espère aussi, dans le cadre des relations internationales pour le développement avec les deux pays, de pouvoir ramener l'une ou l'autre sculpture. L'autre action est que la commune de Saint-Josse souhaite être candidate pour accueillir le musée de l'émigration. Donc l'idée, est de pouvoir valoriser l'une ou l'autre chose pour pouvoir accueillir ce musée. Nous avons pris dans ce cadre des contacts avec les autorités supérieures. La Belgique est un pays d'émigration, au même titre que l'Australie et le Canada, et je pense qu'il faut profiter de l'occasion pour rappeler que ces générations d'immigrées sont venues travailler au côté des Belges pour développer le pays. Notre mission est essentiellement d'accompagner le secteur qui souhaite porter des projets et j'aurai aussi l'occasion de détailler notre pensée et notre réflexion dans les mois qui viennent.

M. Mouhssin :

J'ai interpellé également M. Madrane afin de lui faire part, de ce que je considère comme une maladresse de la Ministre Lanaan qui effectivement, a des agissements tels que celui-là, c'est-à-dire débloquer 500.000 € pour fêter un jubilé et oublier une autre communauté, ce qui peu, certainement, monter les communautés les unes contre les autres. Je souhaite donc que cette année 2014 salue toutes les immigrations. Concernant le musée de l'immigration, je vous enverrai d'ailleurs l'interpellation que je vais faire à l'égard de M. Vervoort, où je souligne effectivement qu'alors qu'on prévoit d'ouvrir des musées un peu partout, musée de l'Europe, enfin différents musées, ce musée de l'immigration est en panne depuis longtemps et c'est bien dommage. Si le groupe écolo au niveau régional a le soutien également de la commune de Saint-Josse pour faire entendre le fait qu'il est inacceptable que le musée de l'immigration ne voit pas le jour, ce sera un bon appui. A côté de cela, je vous sens improviser un peu tout et n'importe quoi M. le Bourgmestre. Je voulais effectivement vous le dire franchement. En effet, à chaque Conseil communal vous venez avec une nouvelle bonne idée. C'est bien, mais on a eu le budget il n'y a pas si longtemps et notre priorité, si je m'en souviens bien, c'est une « Maison des cultures ». Alors, c'est peut-être la « Maison des cultures et de l'immigration », ce qui est possible, mais s'il vous plait, vous avez un accord de majorité, essayez de le mettre en oeuvre. A côté de cela, je pense que la responsabilité de la Région est de trouver un endroit, ce sera peut-être sur Saint-Josse, mais je ne vois pas où. Parce que vous parlez d'un musée de l'immigration, mais où voulez-vous le mettre ?

M. le Président :

Merci M. Mouhssin, mais avec vous, cela se termine toujours comme ça. C'est difficile de comprendre que d'autres peuvent être créatifs et travailler. Je vous ai écouté, vous avez été désagréable. Il n'y a que vous qui avez de bonnes idées !? Passons au point suivant.

14. A) Conseiller communal; démission.

M. le Président :

Il est pris acte de la démission de M. Redouan Kfaïti de son poste de Conseiller.

M. Mouhssin :

Encore une fois, si vous pouviez signaler et mettre à l'ordre du jour les points en urgence, cela nous arrangerait. En effet, nous n'avons pas été informés que l'ordre du jour a été élargi.

M. le Président :

Il s'agit de points urgents. Si on n'agissait pas ainsi, il faudrait les laisser pour le Conseil suivant et vous nous reprocheriez alors ce fait.

- *Prise d'acte.*

La séance publique est levée.

Le conseil se réunit à huis clos.